

L'an deux mille dix-sept, le vingt décembre à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2017

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Maire. Mme PLAZZI. M. DUBOIS. Mme L'OFFICIAL. M. GORYL. Mme LAFONT. M. MIALARET. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DUPUY. M. DARY. Mme ARNAUD. Mme COLETTE. M. VERGNOLLE. M. LAGORCE. Mme CHORT. M. SUDRAT. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme RABAUD. M. CUBERTAFON. M. LAROCHE. Mme MEYZIE et M. BREUIL, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés :

Mme BONIN a donné délégation de vote à M. VERGNOLLE
M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL
Mme MACON a donné délégation de vote à M. GORYL
Mme LAPLAUD a donné délégation de vote à Mme ROY
Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. DARY
M. FREMONT a donné délégation de vote à M. ROBERT

SECRETARIE : Catherine L'OFFICIAL

Après avoir fait l'appel et nommé Madame L'OFFICIAL secrétaire de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

I – AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DÉCISION MODIFICATIVE / délibération n° 114/2017

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

Section d'investissement / Dépenses

Chapitre	Article	Libellés	Dépenses
21	2161	Œuvre et objets d'Arts	+ 145 000,00 €
21	2132	Immeuble de rapport	+ 27 000,00 €
23	2313	Immobilisation corporelles en cours - Construction	- 130 000,00 €
23	2315	Immobilisations corporelles en cours – installations, matériel et outillage techniques	- 42 000,00 €
Total			0,00 €

2. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / délibération n° 115/2017

Rapporteur : Catherine CHORT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement de la commune et du service assainissement, avant le vote des budgets primitifs 2018, à concurrence du quart des crédits ouverts aux budgets 2017.

3. FIXATION DE DURÉES D'AMORTISSEMENT SPÉCIFIQUES / délibération n° 116/2017

Rapporteur : Bernadette PAGNON

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les durées d'amortissement des biens suivants comme suit :

N° d'inventaire	Libellés	Montant à l'actif	Durée d'amortissement
201700006	Chauffage d'appoint serres espaces verts	572,05 €	1 an
201700011	Aspirateur sans fil pour l'Hôtel de Ville	599,90 €	1 an
201700017	2 radars pédagogiques	4 396,80 €	3 ans
201700030	Lave-vaisselle à la cantine Ravel	3 014,40 €	3 ans
201700031	Etagères pour la bibliothèque municipale	5 663,11 €	3 ans
201700032	Eplucheuse pour cantine Jules-Ferry	2 748,00 €	3 ans
201700040	Tondeuse Honda HRH 536	1 944,00 €	3 ans
201700041	Tondeuse Honda HRH 536	1 944,00 €	3 ans
201700053	Destructeur de papier pour le service état-civil	994,80 €	3 ans

201700054	Tronçonneuse	679,15 €	3 ans
201700059	Enrouleur automatique	2 203,39 €	3 ans
201700065	Moteur bateau plan d'eau	3 631,48 €	3 ans
201700070	Chaises + transats + fauteuil pour piscine camping	982,31 €	1 an
201700069	Talkies walkies	587,22 €	1 an
201700074	Mise en place WI-FI au camping municipal	1 732,00 €	3 ans
201700075	Vidéoprojecteur	646,02 €	1 an
201700079	40 tables pour l'Espace François-Ferraud	3 371,42 €	3 ans
201700080	Licence anti-spam	1 713,60 €	1 an
201700082	Licence adobe poste AMI	1 061,86 €	1 an
201700083	Désherbeur thermique	3 252,38 €	3 ans
201700102	Ford Transit	12 112,00 €	5 ans
201700103	KANGOO électrique	14 977,76 €	5 ans
201700110	Licence I-TOPO	358,80 €	1 an
201700113	Maison 18 avenue Marceau (legs de Monsieur Jean René LAGORCE)	77 338,41 €	10 ans
201700098	5 cloches en plexi-glass pour Maison du Patrimoine	1 032,00 €	1 an
201700108	Barrières de sécurité	1 135,20 €	3 ans
201700117	Illuminations de Noël Boulevard de l'Hôtel de ville et plafond lumineux rue du Marché	5 865,00 €	5 ans
201700118	Lève-plaque	750,00 €	1 an
201700122	Armatures tente manifestation	795,96 €	1 an
201700124	Porte sectionnelle atelier mécanique	3 360,00 €	3 ans
201700128	Godet de curage Tractopelle	677,16 €	3 ans
201700133	5 socles pour exposition au salon des métiers d'Arts	1 320,00 €	3 ans
201700136	Tablette accueil de loisirs	430,00 €	1 an

4. SUBVENTION / AVANCE SUR SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS ARÉDIENNES

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal autorise :

☞ **par 16 voix Pour et 13 abstentions, le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association 'Les Amis des Livres' pour la tenue d'un Salon du livre jeunesse prévu du 22 au 24 mars 2018 / délibération n° 117/2017**

☞ **à l'unanimité, le versement d'un acompte de 15 000 € au Centre des Livres d'Artistes, sur le montant qui sera alloué pour 2018 / délibération n° 118/2017**

5. ACOMPTES SUR BUDGETS ANNEXES 2018

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement des acomptes suivants à valoir sur les participations qui seront votées aux budgets annexes 2018 :

☞ **26 500 € au Centre Communal d'Action Sociale / délibération n° 119/2017**

☞ **72 935,70 € au Syndicat Intercommunal de Voirie Arédien / délibération n° 120/2017**

Il est précisé que le règlement des soldes s'effectuera en trois versements sur l'exercice 2018.

6. TARIFS MUNICIPAUX 2018 / délibération n° 121/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux suivants pour l'année 2018 :

SERVICES	Tarifs 2018
Mobilier municipal – versement au CCAS <ul style="list-style-type: none">• Chaise• Table• Plateau Mobile	1,10 € 4,20 € 7,50 €
Pont Bascule <ul style="list-style-type: none">• la pesée• > à 15 tonnes	4,10 € 8,20 €
Photocopie Noir/Blanc <ul style="list-style-type: none">• A4• A4 Recto-Verso• A3• A3 Recto-Verso Photocopie Couleur <ul style="list-style-type: none">• A4• A4 Recto-Verso• A3• A3 Recto-Verso	0,15 € 0,25 € 0,30 € 0,40 € 0,20 € 0,35 € 0,40 € 0,60 €
Bibliothèque <ul style="list-style-type: none">☞ Amende pour documents non rendus dans les délais<ul style="list-style-type: none">• Livre pour adulte• Livre pour enfant☞ Photocopie☞ Sorties papiers sur imprimantes<ul style="list-style-type: none">• 1 noir et blanc A4• 1 couleur A4☞ Carte perdue	2,00 € 1,00 € 0,15 € 0,20 € 0,50 € 3,00 €

Point public multimédia	
Tarifs applicables jusqu'à l'ouverture du Tiers Lieu	
	Tarifs 2018
☞ Habitants de la communauté de communes	
• Consultation 1 H	2,00 €
• Impression couleur	0,50 €
• Impression monochrome	0,20 €
• 3 séances d'initiation (3h)	10,00 €
☞ Habitants hors communauté de communes	
• Consultation 1 H	3,00 €
• Impression couleur	1,00 €
• Impression monochrome	0,50 €
• 3 séances d'initiation (3h)	15,00 €

Tarifs applicables dès l'ouverture du Tiers Lieu	
« La Parenthèse numérique »	
☞ Habitants de la communauté de communes	
• Consultation 1 H	Gratuit
• Consultation au-delà d'1H	2€/heure
• Impression couleur	0,50 €
• Impression monochrome A4	0,20 €
• Impression monochrome A3	0,40 €
• Ateliers de groupe (3h) / par personne	10,00 €
• Atelier individuel (1h30) / par personne	10,00 €
• Location espace de réunion (accès internet + rétroprojecteur) :	
1h	3,00 €
Demi-journée (4h)	10,00 €
Journée (8h)	20,00 €
☞ Habitants hors communauté de communes	
• Consultation 1 H	Gratuit
• Consultation au-delà d'1H	3€/heure
• Impression couleur	1,00 €
• Impression monochrome A4	0,50 €
• Impression monochrome A3	1,00 €
• Ateliers de groupe (3h) / par personne	15,00 €
• Atelier individuel (1h30) / par personne	15,00 €
• Location espace de réunion (accès internet + rétroprojecteur) :	
1h	5,00 €
Demi-journée (4h)	15,00 €
Journée (8h)	30,00 €
WIFI	
Bureautique (traitement de texte, logiciels de graphisme, traitement photos...)	Gratuit
Recherche d'emploi	

Location jardins familiaux (forfait annuel)	53,00 €
--	---------

Marchés primés au gras (<i>la saison</i>)	40,00 €
--	---------

Droits de places, foires et marchés <i>A compter du 1^{er} février 2018</i>	
☞ Non abonnés	
- étalage pour une foire ou un marché	
• < 2 mètres linéaires	3,60 €
• Entre 2 et 5 mètres linéaires	5,50 €
• > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1 ^{er} ml)	1,50 €
☞ Abonnés (forfait semestriel payable d'avance)	
- étalage pour une foire ou un marché	
• < 2 mètres linéaires	28,00 €
• Entre 2 et 5 mètres linéaires	54,00 €
• > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1 ^{er} ml)	1,50 €
- étalage pour une foire et un marché	
• < 2 mètres linéaires	55,00 €
• Entre 2 et 5 mètres linéaires	100,00 €
• > 5 mètres linéaires (le ml, à compter du 1 ^{er} ml)	1,50 €

Cirques (forfait par jour)	
• < 500 m ²	80,00 €
• > 500 m ²	150,00 €
• Animations (<i>marionnettes...</i>)	15,00 €

Occupation du domaine public (<i>pour l'année</i>)	
- Terrasses commerces – le m ²	34,00 €
- Echafaudage – le m ² / semaine pendant 30 jours	2,00 €
- Echafaudage – le m ² / au-delà de 30 jours	3,00 €
- Autres usagers – le m ²	23,50 €
- Benne : le 1 ^{er} jour	16,00 €
les jours suivants	6,00 €
- Chantiers / par jour, à compter du 30 ^{ème} jour du commencement des travaux :	
engin fixe, engin élévateur roulant, grue	3,00 €
matériaux – par m ²	3,00 €

Emplacements réservés aux transporteurs de fonds	600,00 €
---	----------

Fête foraine	Tarifs 2018
• Boutiques diverses	5 €/ml
• Attractions non motorisées (<i>toboggans gonflables...</i>) ⇒ l'emplacement	60,00 €
• Manèges et attractions pour enfants ⇒ l'emplacement	70,00 €
• Boîtes à rires (trains fantômes, palais des glaces...) ⇒ l'emplacement	130,00 €
• Manèges à sensations fortes et auto-scooters pour adultes ⇒ l'emplacement	200,00 €
<i>Ces tarifs s'appliquent pour la durée totale de la fête</i>	

Location des sucettes publicitaires

Type de locataire	Tarifs 2018
Associations de Saint-Yrieix et de la Communauté de communes	35 € / semaine pour 8 panneaux 5 € / semaine pour 1 panneau
Associations hors Communauté de communes	50 € / semaine pour 8 panneaux 7 € / semaine pour 1 panneau
Autres organismes de Saint-Yrieix Expl : <i>opérations promotionnelles</i>	50 € / semaine
Autres organismes extérieurs à Saint-Yrieix	70 € / semaine

LOCATION DES SALLES / délibération n° 122/2017

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2018 comme suit :

⇒ Espace François-Ferraud

Par demi-journée	
• Petites salles	55,00 €
• Grande salle	70,00 €
• Grande salle pour vin d'honneur	110,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	65,00 €

⇒ Salle Attane

Salle seule	
☞ Associations Saint-Yrieix	
• 1 ^{er} étage	125,00 €
• Rez-de-chaussée	165,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	85,00 €
☞ Personnes privées	
• 1 ^{er} étage	160,00 €
• Rez-de-chaussée	200,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	100,00 €
☞ Associations extérieures	
• 1 ^{er} étage	180,00 €
• Rez-de-chaussée	240,00 €
• Salle vin d'honneur 3h maximum	100,00 €
Salle + cuisine	
• Associations St-Yrieix <i>1^{ère} location de l'année gratuite</i>	290,00 €
• Personnes privées	360,00 €
• Associations extérieures	410,00 €
• Forfait nettoyage (caution)	300,00 €
• Bar seul	100,00 €
• Bar + cuisine	150,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	250,00 €

⇒ Salle de la Halle / par demi-journée

• Salle du bas	50,00 €
• Forfait nettoyage	50,00 €
• Salle du haut	70,00 €
• Forfait nettoyage (= caution)	50,00 €

Marché Couvert Salle de la Halle	
• le m ² par mois	6,00 €

⇒ Salle des Congrès

Location aux associations et aux particuliers

Tarifs	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h ou Location sur 3 jours consécutifs en semaine		Forfait 31 décembre Fête de la Saint-Sylvestre	
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle
2018	300,00 €	450,00 €	600,00 €	600,00 €	800,00 €	800,00 €	1 000,00 €

Location à toutes sociétés commerciales, aux associations et particuliers résidant hors territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix

Tarifs	Forfait Journée			Forfait week-end du vendredi 14h au lundi 9h ou Location sur 3 jours consécutifs en semaine		Forfait 31 décembre Fête de la Saint-Sylvestre	
	Salle de réunion <i>Petite configuration</i>	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle	Moyenne salle	Grande salle
2018	450,00 €	600,00 €	900,00 €	900,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 300,00 €
	A partir de la 4 ^{ème} réservation		800,00 €				

Forfaits

	Petite salle	Moyenne salle	Grande salle
Forfait nettoyage 2018	200,00 €	300,00 €	400,00 €
Forfait cuisine 2018		200,00 €	

- le règlement de la location devra être versé à la réservation
- un dépôt de garantie de 900 € sera demandé au moment de l'état des lieux entrant
- les associations de la commune et celles implantées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pourront louer la salle des Congrès à demi-tarif une fois par an

⇒ Locaux de Quinsac

	Tarifs 2018
--	--------------------

Cuisine + salle de restauration	1 jour	2 jours
	120 €	200 €
+ coût de la consommation électrique (relevé du compteur à l'entrée et à la sortie)		

⇒ **Salle d'Arfeuille**

Associations de Saint-Yrieix		
Salle + Cuisine	1 jour	2 jours
	150 €	200 €
+ coût de la consommation électrique (relevé du compteur à l'entrée et à la sortie)		

Particuliers		
Salle + Cuisine	1 jour	2 jours
	200 €	300 €
+ coût de la consommation électrique (relevé du compteur à l'entrée et à la sortie)		

Forfait nettoyage	100 €
--------------------------	--------------

LOCATION CAMPING / CHALETS

Rapporteur : Alain ROBERT

Camping / délibération n° 123/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de location du camping pour l'année 2018 :

	Tarifs 2018
Basse saison (hors juillet et août) :	
• Campeur/jour (moins de 10 jours)	4,10 €
• Enfants de moins de 10 ans / jour	2,60 €
• Emplacement véhicule / jour	5,30 €
Haute saison (juillet et août) :	
• Campeur/jour (moins de 10 jours)	4,60 €
• Enfants de moins de 10 ans / jour	2,60 €
• Emplacement véhicule / jour	6,30 €
• Stationnement camping car – par jour	
du 15 avril au 30 juin	11,60 €
du 1^{er} juillet au 31 août	15,90 €
du 1^{er} au 15 septembre	11,60 €
• Camping mort – par jour	6,30 €
• Habitant de Bad-Windsheim et de La Wantzenau – 15 jours maximum	Gratuit
• Personnel saisonnier employé à la commune et à la Com. de com.	Gratuit
• Tarif longue durée (10 jours consécutifs minimum) – par jour	3,70 €
• Tarif groupe (dont colonies, centres aérés...) – par jour et par personne (groupe à compter de 10 personnes)	2,30 €
Services :	
• Utilisation du lave-linge – le jeton	4,00 €
• Utilisation du sèche-linge	3,50 €
Plan d'eau	
• Pédalos la demi-heure	4,00 €
• Mini-golf / par joueur	1,00 €
• Dégradation de matériel	55,00 €

Chalets / délibération n° 124/2017

⇒ **Pour les particuliers**

CHALET 4/6 personnes			
	Saison 2018		
	La semaine	2 nuitées	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/11 au 31/03	300,00 €	140,00 €	40,00 €
Moyenne saison : du 1/05 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	340,00 €	140,00 €	48,00 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	480,00 €	150,00 €	70,00 €
Tarifs promotionnels : avril / octobre	250,00 €	120,00 €	40,00 €

CHALET 8 personnes			
	Saison 2018		
	La semaine	2 nuitées	Nuit suppl.
Basse saison : du 1/11 au 31/03	350,00 €	190,00 €	47,00 €
Moyenne saison : du 1/05 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	390,00 €	190,00 €	50,00 €
Haute saison : du 1/07 au 31/08	530,00 €	200,00 €	90,00 €
Tarifs promotionnels : avril / octobre	300,00 €	170,00 €	47,00 €

⇒ **Pour les entreprises (du 1^{er} janvier au 31 décembre)**

CHALET 4/6 personnes			
Pour 1 personne			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	60,00 €	25,00 €	50,00 €
1 semaine	160,00 €	25,00 €	
2 semaines	230,00 €	25,00 €	
3 semaines	300,00 €	25,00 €	
4 semaines	370,00 €	25,00 €	
Pour 2 personnes			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	100,00 €	25,00 €	80,00 €
1 semaine	300,00 €	25,00 €	
2 semaines	400,00 €	25,00 €	
3 semaines	500,00 €	25,00 €	
4 semaines	600,00 €	25,00 €	
CHALET 6/8 personnes			
Pour 3 personnes			
	Tarifs	Nuit supplémentaire	La nuitée
2 nuits	130,00 €	35,00 €	100,00 €
1 semaine	400,00 €	35,00 €	
2 semaines	550,00 €	35,00 €	
3 semaines	700,00 €	35,00 €	
4 semaines	850,00 €	35,00 €	

Services

Location draps	6,00 €
Taxe de séjour (par adulte et par nuitée) / <i>exonération pour les – de 13 ans</i>	0,30 €

8. PÔLE JEUNESSE LOISIRS 12-14

- **Sortie au Futuroscope / coût de participation des familles / délibération n° 125/2017**

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

☞ **autorise l'organisation d'une sortie au Futuroscope pour 18 adolescents le 26 mai 2018 ;**

☞ **fixe à 25 € par enfant le coût de participation des familles :**

DEPENSES		RECETTES	
Billets d'entrée	320,00 €	Participation des familles soit 25 € par enfant	450,00 €
Transport	540,00 €	CAF (Prestation de Service Ordinaire)	140,00 €
		Commune*	270,00 €
Total	860,00 €		860,00 €

* *Coût hors charges de personnel*

9. OPÉRATION JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE / délibération n° 126/2017

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année scolaire 2017-2018 l'opération Jeunesses Musicales de France en prenant en charge 1 € par élève et par concert.

10. CANDIDATURE A L'OBTENTION DU LABEL « VILLE ET METIERS D'ART »

/ délibération n° 127/2017

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise le dépôt d'un dossier de candidature pour l'obtention du label « Ville et métiers d'art » ;**

☞ **précise que si le dossier est accepté, la commune adhèrera à l'association durant trois ans, en s'acquittant d'une cotisation annuelle de 797 €.**

II – MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉ D'ASSURANCES SUR LES RISQUES STATUTAIRES / délibération n° 128/2017

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché d'assurances sur les risques statutaires à QUATREM –MMA Cabinet MASSY :

- au taux de 4,38 % de la masse salariale CNRACL
- au taux de 1,30 % de la masse salariale IRCANTEC pour les agents titulaires affiliés au régime général.

III – EAU POTABLE

DEMANDES D'ADHÉSION DES COMMUNES DE LADIGNAC-LE-LONG ET SEREILHAC AU SYNDICAT VIENNE-BRIANCE-GORRE

- Avis du conseil municipal

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion au Syndicat Vienne-Briance-Gorre :

- de la commune de Ladignac-le-Long / délibération n° 129/2017
- de la commune de Séréilhac / délibération n° 130/2017

IV – URBANISME

ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT 'BOURDELAS' / délibération n° 131/2017

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ autorise l'acquisition d'un terrain situé à Bourdelas, cadastré section WX n°78, d'une superficie de 8 528 m², au prix de 22 500 € ;
☞ désigne Maître GUILHEM, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte ;
☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier ;
☞ donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte définitif d'acquisition.

V – CONVENTIONS, AFFAIRES DIVERSES

1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

- **Modification des statuts / délibération n° 132/2017**

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la compétence 'Eau' des statuts de la Communauté de communes.

- **Reconduction de la convention de mise à disposition des services
délibération n° 133/2017**

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la reconduction pour deux années supplémentaires de la convention conclue entre la commune et la Communauté de communes relative à la mise à disposition des services, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

2. CONVENTION AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES / délibération n° 134/2017

Rapporteur : Christophe BREUIL

Suite au diagnostic archéologique préventif prescrit par la DRAC à hauteur de la place de la République,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention entre la commune et l'INRAP faisant état des modalités et du projet scientifique d'intervention de l'institut.

3. DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDÉES AUX COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2018 / délibération n° 135/2017

Rapporteur : Annie ARNAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ fixe à 12 le nombre de dimanches autorisés à l'ouverture dominicale pour 2018

☞ autorise Monsieur le Maire à définir par arrêté les jours concernés.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE CULTUREL JEAN-PIERRE-FABRÈGUE / délibération n° 136/2017

Rapporteur : Francis CUBERTAFON

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du centre culturel Jean-Pierre Fabrègue.

VI – DEMANDE DE RESTITUTION DU CHEF RELIQUAIRE D'AREDIUS A ADRESSER AU METROPOLITAN MUSEUM

délibération n°137/2017

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'adresser un courrier de restitution du chef reliquaire d'Aredius au Metropolitan Museum via le Ministère de l'Europe et l'ambassade de France aux Etats-Unis.

VII – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

délibération n° 138/2017

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal a pris acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2018.

VIII – POUR INFORMATION

délibération n°139/2017

Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : M. le Maire

La séance est levée à 20h40.